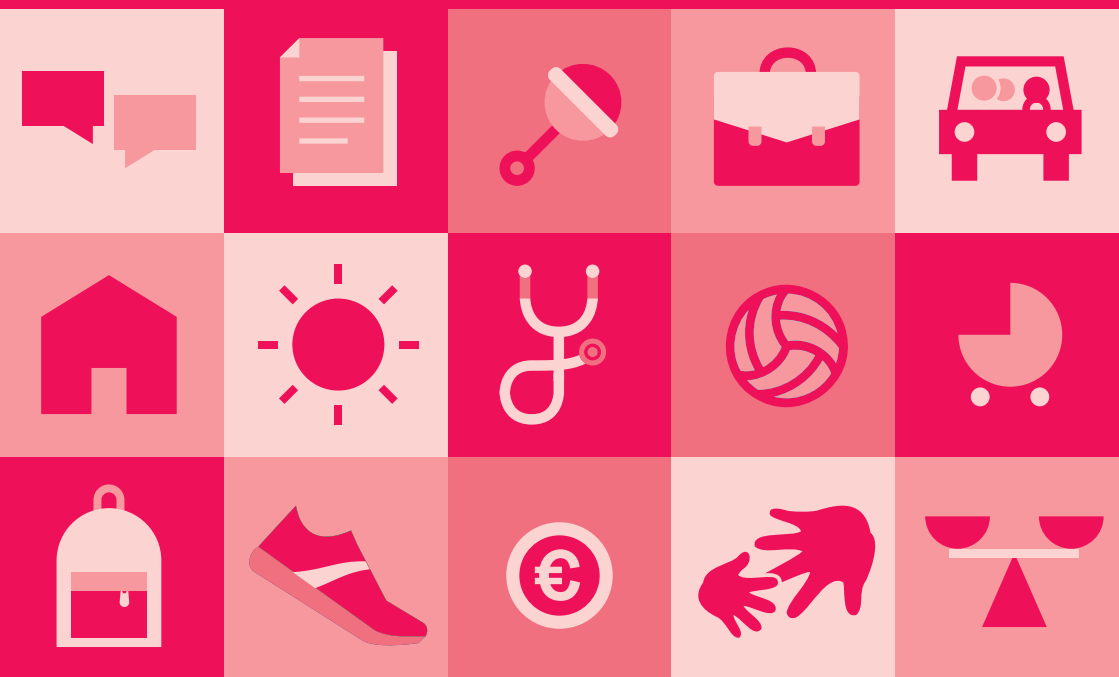


Actes usuels et non usuels

Mes droits et devoirs
en tant que parent



Les actes non-usuels et usuels, qu'est-ce que c'est ?

Les actes non-usuels désignent toutes les actions pour lesquelles le service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) doit demander votre accord.

On nomme actes usuels, toutes les actions faisant partie du quotidien de votre enfant. La prise de décision dans ce cadre revient au service départemental de l'Aide Sociale à l'Enfance, elle ne nécessite pas votre accord. Vous pourrez être informés, en amont ou en aval, des différentes décisions prises dans ce cadre.

Pourquoi c'est important pour votre enfant ?

Bien définir les actes usuels et non-usuels est une démarche importante car elle permet de répondre plus simplement aux besoins quotidiens de votre enfant.

Votre implication parentale dans les actes non-usuels reste absolument nécessaire.

Liste des actes usuels et non usuels par thématique :



Documents administratifs

Actes usuels	Actes non usuels	
Décision prise par l'équipe d'Aide Sociale à l'Enfance*	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents
	Autorisation de sortie du territoire français	
	Demande de carte d'identité et/ou passeport	
		Demande d'asile



Emploi

Actes usuels	Actes non usuels	
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents
	Autorisation de sortie du territoire français	Inscription BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur)
	Demande de carte d'identité et/ou passeport	Apprentissage Contrat de travail Emploi saisonnier

*Prise de décision possible par Assistant·e familial·e,
Responsable territorial d'accueil familial enfance, Inspecteur·rice Enfance



Vie sociale

Actes usuels	Actes non usuels	
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*		
		Droit à l'image
		Publication de photographies de mineur (notamment sur les réseaux sociaux)
		Inscription sur un réseau social
Renouvellement du téléphone portable		Achat du premier téléphone portable
Recensement		
Sortie en journée ou en soirée avec ou chez des amis sans la personne à qui il est confié		
Week-end avec des tiers sans la personne à qui il est confié		
Sortie en journée ou en soirée avec ou chez des amis sans la personne à qui il est confié		Visites et correspondances avec les membres de la famille



Loisirs et vacances

Actes usuels	Actes non usuels	
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*	Vacances en France Métropolitaine avec l'établissement ou l'assistant familial	Vacances à l'étranger ou dans les DOM TOM avec l'établissement ou l'assistant familial
		Vacances sans l'établissement ou l'assistant familial



Gestion financière

Actes usuels	Actes non usuels		
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents	Actes appartenant au mineur
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*		Ouverture de compte bancaire	Ouverture Livret d'Épargne autorisé au mineur de + de 16 ans
			Ouverture d'un livret A (à partir de 12 ans)
			Ouverture d'un Livret Jeune (à partir de 16 ans)
		Gestion du salaire	
		Retrait d'argent	

*Prise de décision possible par Assistant-e familial-e,
Responsable territorial d'accueil familial enfance, Inspecteur-riche Enfance



Santé de l'enfant

Actes usuels	Actes non usuels		
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents	Actes appartenant au mineur
		Choix du médecin traitant	
Suivi médical régulier		Acte ou suivi médical spécialisé	
		Suivi paramédical (podologue, ostéopathe, sophrologue)	
Vaccinations obligatoires sur le territoire français		Vaccinations non obligatoires	
Dépistage oculaire			
Dépistage dentaire et soins courants		Soins dentaires spécifiques	
			d'autres tiers proches de la famille
			d'autres tiers proches de la famille
			Contraception
			Interruption volontaire de grossesse

Actes usuels	Actes non usuels		
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents	Actes appartenant au mineur
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*			
Bilan psychologique (séance ponctuelle)		Prise en charge psychologique de longue durée	
	Tatouage, piercing, pose de boucles d'oreilles, teinture		
Entretien capillaire	Nouvelle coupe de cheveux		
		Intervention chirurgicale (hors urgence)	
		Hospitalisation d'urgence (hors soins nécessaires à la sauvegarde de la santé)	
		Orientation MDPH	

*Prise de décision possible par Assistant·e familial·e, Responsable territorial d'accueil familial enfance, Inspecteur·rice Enfance



Transports

Actes usuels	Actes non usuels	
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*		
	Vacances en France Métropolitaine avec l'établissement ou l'assistant familial	Vacances à l'étranger ou dans les DOM TOM avec l'établissement ou l'assistant familial
Pratique du vélo ou trottinette		
Achat d'un vélo		Conduite et/ou achat d'un deux roues motorisés + inscription au BSR
Utilisation des transports en commun ou du covoiturage		Vacances sans l'établissement ou l'assistant familial
Code		Préparation au permis ou conduite accompagnée

*Prise de décision possible par Assistant·e familial·e, Responsable territorial d'accueil familial enfance, Inspecteur·rice Enfance



Engagement personnel

Actes usuels	Actes non usuels		
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents	Actes appartenant au mineur
		Baptême Circoncision	
		Enseignement religieux	
Participation à une cérémonie religieuse concernant un tiers		Pratiques religieuses ou idéologiques (régime alimentaire, tenue rituelle, signes ostentatoires)	
			Adhésion à une association
			Gestion d'une association (+16 ans) sauf opposition des parents
			Participation et candidature aux élections sauf opposition des parents

*Prise de décision possible par Assistant·e familial·e,
Responsable territorial d'accueil familial enfance, Inspecteur·rice Enfance



Scolarité

Actes usuels	Actes non usuels	
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*		Première inscription Radiation Changement d'établissement scolaire (privé ou public)
		Fiche sanitaire
Passage en classe supérieure		Redoublement
		Orientation scolaire/ professionnelle (apprentissage)
		Choix d'une langue ou option
Décisions courantes relatives à la vie scolaire (absences, retenues, pronote)		
Signature du carnet de note		
		Voyage scolaire
		Stage
Inscription à la cantine, à la garderie, à l'étude		
Inscription en internat		
Soutien scolaire		



Activités sportives et culturelles

Actes usuels	Actes non usuels	
	Nécessitant l'accord d'un des parents	Nécessitant l'accord des deux parents
Décision prise par le service d'Aide Sociale à l'Enfance*		
Renouvellement inscription		Première inscription à l'année (dont compétition, stage, représentation)
Sortie ponctuelle liée à l'activité		
		Activités spécifiques impliquent des mesures de sécurité (art R212-7 du code des sports)

